

Procès-verbal

Réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2016.

Ordre du Jour :

- Tarifs applicables au Camping Municipal pour la saison 2017
- Renouvellement de contrats d'agents non titulaires pour les besoins de fonctionnement du Camping Municipal.
- Affectation du résultat du Camping Municipal pour 2016.
- Rétrocession du réseau d'éclairage du lotissement « les Jardins de Malecare » dans le domaine public.
- Dérogation aux clauses d'aliénabilité temporaire du lotissement du « Hapchot ».
- Avenant n° 1 à la convention d'occupation de terrain supportant un pôle commercial et divers équipements liés à l'accueil du public en forêt domaniale de LIT ET MIXE

PRESENTS : M. J. WATIER - M. D. DUFAU - M. P. JUYON - M. F. PEHAU - M. S. LABAT - Mme M. J. RUSKONE - Mme Liliane LESBATS - Mme Stéphanie ARNE - Mme C. LACOSTE - Mme I. LESBATS - Mme R. MORA - M. S. GILBERT - Mme E. LAHOUE - Mme C. SHOETTEL.

ABSENTS : M. P. BORDES, M. G. NAPIAS, Mme. I. WARLOP, M. M. RIGLET, excusés.

POUVOIRS : M. M. RIGLET donne pouvoir à M. Pierre JUYON, M. G. NAPIAS donne pouvoir à M. le Maire.

Membres en exercice : 19 Présents : 15

Monsieur le Maire ouvre la réunion à 20h00
Pierre JUYON, pour l'opposition, fait remarquer une différence d'un jour entre la date de dépôt du PV de la réunion du 26.10.2016, inscrite dans le compte rendu et celle déclarée par le secrétaire et trouve le procès-verbal « pas clair ».
Il pose aussi une question quant au règlement d'un « avenant » de 48 000 €, concernant le hangar municipal.

Election du secrétaire

M. le Maire demande qui est pour l'élection d'un seul secrétaire.

Vote : 13+1 (proc) : Pour / 2 + 1 (proc) : Contre.

François PEHAU est élu secrétaire de séance avec 14 voix pour et 3 contre.

Monsieur le Maire expose ensuite les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre réglementaire de ces délégations de signature, dont copies jointes au dossier de la réunion.

- Tarifs du Camping Municipal pour 2017 :

L'opposition demande qui a proposé ces tarifs, sachant que la commission n'a pas été consultée. Monsieur le Maire lui répond que cela a été vu avec la directrice et le personnel du camping. Stephan GILBERT fait remarquer que le prix des branchements électriques (environ 10 € par jour), devient exorbitant et qu'il serait bien d'en rester là, à l'avenir.

Pour : 13+1 pour Absentions : 2+1

- Renouvellement des contrats d'agents non titulaires du SPIC du Camping Municipal :

Après l'exposé de Marie-José RUSKONE, l'opposition demande qui fait le point sur le fonctionnement du Camping Municipal. Monsieur le Maire précise qu'il voit Mme. DEFOY, la directrice, 2 fois par semaine et que l'absence de réclamations des clients atteste d'un fonctionnement satisfaisant. M. Jean WATIER explique qu'à l'instar du premier point de l'ordre du jour, il convient de voter l'affectation des résultats.

Pour : 13+1 pour Absentions : 2+1

Jean WATIER expose que le SPIC du Camping Municipal est en mesure de verser 230 000 € au budget de la Commune.

Unanimité

- **Rétrocession du réseau d'éclairage du lotissement « Les Jardins de Malecare » :**

Daniel DUFAU explique la demande de la société PRGOEFIM, propriétaire du lotissement « Les Jardins de Malecare » le transfert du réseau d'éclairage dudit lotissement à la Commune. L'opposition demande pourquoi seulement l'éclairage et pas la totalité des VRD. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de règle en la matière et que chaque lotisseur est libre de transférer un non tout ou partie de ses réseaux.

Unanimité

- **Dérogation aux clauses d'aliénabilité temporaire du « lotissement du Hapchot » :**

Roseline MORA expose la demande des époux DARMAILLAC de pouvoir vendre leur maison par dérogation aux clauses d'aliénabilité présente dans le règlement du « lotissement du « Hapchot ».

Unanimité.

- **Avenant n°1 à la convention d'occupation de terrain supportant un pôle commercial divers équipements liés à l'accueil du public en forêt domaniale de LIT ET MIXE :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prolonger d'un an la convention d'occupation des terrains concédés par l'Etat dans la forêt domaniale, notamment l'espace commercial. Cet avenant d'un an aux mêmes conditions que précédemment permet d'attendre pour 2018, la signature d'une nouvelle convention prenant en compte les travaux du nouveau « Plan Plage » qui sont en cours de réalisation, mais sans doute à des conditions différentes.

Unanimité

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les conseillers municipaux

